

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR
Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR
TEL : 04 93 07 07 99 FAX: 04 93 14 91 51
E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

Formation : La Cession de Créance et le logiciel TRIBU

PROGRAMME

Durée de la formation : 07 h 00 Intervenant : Expert	Modalités et délais d'accès Date : Nombre de stagiaires : 10 minimum	Lieu : St Laurent du Var Coût du stage : 450.00 € H.T
---	--	--

- Fiche de sondage à télécharger sur notre site www.cfzca.fr
- Ouverture de la session en fonction du nombre d'inscrit
- Vérification des prérequis par sondage écrit ou téléphonique
- Délai d'accès à la formation 1 mois avant le début du stage
- Confirmation de la session 8 jours avant le début de la formation

Personnes concernées : Carrossier réparateur, personnel en contact avec la clientèle et assurant le suivi administratif des réparations d'automobiles impliquant l'intervention de l'assurance.

Prérequis : Pas de prérequis particulier

Objectifs de la formation

- Cette action a pour objectif de proposer une alternative à l'agrément, par la mise en œuvre de la cession de créance.
- Les objectifs opérationnels (ou compétences professionnelles) visés à l'issue de cette formation sont d'intégrer la notion de :
 - cession créance comme outil alternatif à la convention d'agrément de l'assureur ;
 - Maitriser le fonctionnement de cette solution, sa démarche ainsi que les formalités à appliquer
 - Mettre en place et utiliser la cession de créance avec le logiciel TRIBU.

Contenu de la formation

Obligations et devoirs du réparateur

- Dans sa relation avec le client
- Dans sa relation avec l'assureur
- Dans sa relation avec l'expert

Cession de créance

- Définition du dispositif juridique et application dans la réparation collision
- Enjeux dans la problématique de la réparation et de son indemnisation
- Principes de la cession de créance comme paiement direct
- Démarche administrative et formalités à appliquer dans le cadre de la notification

Cas particulier

- Réparation liée à un bris de glace
- Interface avec un courtier

Suivi administratif

- Les différentes étapes et délais en termes de transmission des informations
- Importance de l'ordre de réparation

Outil

- Présentation du logiciel TRIBU, outil de gestion de la cession de créance
- Dématérialisation des envois, outil CLEARBUS
- Signature numérique sur tablette

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR
Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR
TEL : 04 93 07 07 99 FAX: 04 93 14 91 51
E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

LES APPLICATIONS PRATIQUES

- Notification d'une cession de créance
- Utilisation du logiciel TRIBU
- Notion de nantissement

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés théoriques (présentation de contenus, documents et méthodes)
- Echanges avec les participants

MODALITES D'EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE

- Tour de table afin d'évaluer le niveau des connaissances
- Evaluation des acquis du stagiaire en cours de formation (QCM)
- Etude de cas
- Questionnaire d'évaluation de fin de formation

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours sur power point
- Vidéoprojecteur, paperboard
- Support de cours remis aux participants

SANCTION

Attestation de fin de formation

Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique pour cette formation ?

Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes autres formes de handicap ou aménagement spécifique, merci de joindre le CFP CA au 07-85-50-00-93.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer par mail)

Cachet de l'entreprise

Nom/Prénom :

Artisan

Adresse mail :

Salarié

Stage : La cession de créance et le logiciel TRIBU

ADHERENT F F A coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National) + 50 € pour frais de participation
Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par Opcomobilités)

NON ADHERENT F F A coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National) + 100 € à la charge du non adhérent (50 € pour frais de participation et 50 € de frais administratifs, les 50 € correspondant aux frais administratifs sont pris en charge par la F. F. A. pour les adhérents à jour de cotisation).
Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par Opcomobilités)